Nouvel An à Vienne

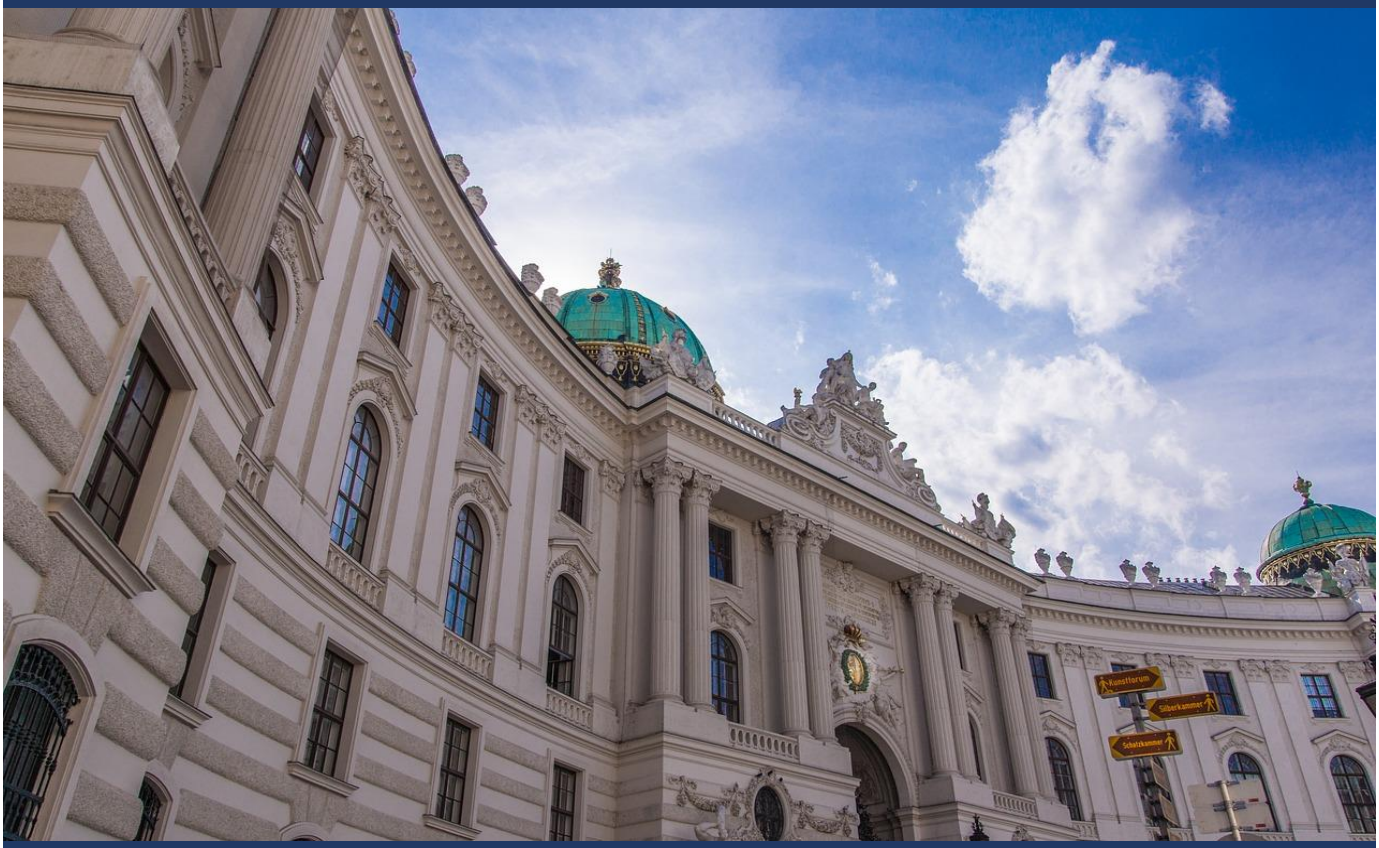

Du 30 décembre 2021 au 3 janvier 2022

Preference

Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue des Francs, 79/4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

Votre programme :

BRUXELLES ✈ VIENNE — JEUDI 30 DECEMBRE

Départ de Bruxelles dans la matinée pour prendre votre vol en direction de Vienne avec la compagnie aérienne Austrian Airlines **vol direct**.

Arrivée en fin de matinée. Accueil à l'aéroport par votre guide local et transfert en autocar vers le restaurant.

Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, **premier tour d'orientation de la ville en utilisant le Ring Viennois**.

> Le Ring est la véritable colonne vertébrale de la ville. Ce boulevard décrit un arc de cercle de 4 km de long sur 56m de large autour de la ville intérieure. Sur cette artère, conçue après 1857 par l'Allemand Ludwig Förster à l'emplacement des anciennes fortifications, se succèdent des édifices néogothiques, néo-renaissance ou néobaroques. Ces immeubles bourgeois, palais de banquiers, bâtiments publics, déclinent dans tous les styles historiques, les valeurs de la nouvelle élite industrielle: progrès et prospérité. Ce Ring fut, par ailleurs, critiqué par Otto Wagner et les artistes de la Sécession.

Continuation des visites à pied à travers les petites ruelles et cours romantiques du centre historique et **visite de la cathédrale St Etienne.**

> La cathédrale Saint-Étienne est **l'édifice gothique le plus important d'Autriche, l'emblème de Vienne.** Sa construction débuta au 12e siècle. Elle possède quatre tours dont la plus haute qui culmine à 136,44 mètres. **Sa célèbre cloche, Pummerin, est la deuxième plus grande cloche d'église en activité d'Europe.**

Installation à **l'hôtel Beethoven 4*.**

Dîner dans un restaurant local. Nuit à votre hôtel.

Petit déjeuner à l'hôtel.

La matinée sera consacrée à la visite du **Musée des Beaux-Arts**.

> Construit de 1872 à 1891 par Karl Hasenauer et Gottfried von Semper. Il abrite les collections réunies par les Habsbourg pendant des siècles, dont la fameuse **salière de Benvenuto Cellini** et **les saisons d'Arcimboldo**. Ce musée est **considéré comme l'un des premiers musées d'art ancien du monde**. Sa galerie de peinture est grandiose avec **la collection de Brueghel la plus vaste au monde**, les œuvres de Rembrandt, Rubens, Raphaël, Titien, Tintoret et Velasquez,…

© WienTourismus/Paul Bauer

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite, visite du **Palais du Belvédère**.

Un des ensembles architecturaux baroques les plus séduisants d'Europe. Edifié pour le prince Eugène de Savoie, grand vainqueur des Turcs, composé de deux châteaux, le Belvédère inférieur et le Belvédère supérieur. Entre les deux, un splendide jardin à la française en terrasses. En 1736, le château fut acheté par les Habsbourg. C'est au Belvédère supérieur que fut signé en 1955 le traité d'indépendance de l'Autriche.

Dîner de la Saint Sylvestre dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel 4*.

Dans la matinée, départ pour le **Concert du Nouvel An du Wiener Hofburg-Orchester** au Gartenpalais Liechtenstein, l'un des plus beaux palais de Vienne.
Un concert du Nouvel An à Vienne, capitale mondiale de la musique, c'est sans aucun doute une expérience unique !

> C'est dans le magnifique salon d'Hercule du Gartenpalais Liechtenstein (Palais de Jardins), parmi les dorures et les marbres précieux, mais surtout orné des extraordinaires fresques d'Andrea Pozzo, que le Wiener Hofburg Orchester célèbre avec ses invités la nouvelle année.
> Construit à la fin du 18e siècle, le Palais Liechtenstein appartient toujours à la famille princière du Liechtenstein. De style baroque, il abrite des salons à l'opulence rare.

Déjeuner dans un restaurant local.

Puis, départ pour la visite du **Palais Impérial - Hofburg, la résidence de la dynastie des Habsbourg pendant plus de dix siècles.**

> Les résidences impériales occupent tout un quartier : véritable ville dans la ville. Depuis le 13e siècle, la Hofburg n'a cessé d'être élargie pour devenir un imposant complexe architectural abritant un total de 2600 salles, chaque empereur y ayant aménagé ses propres appartements. Les 22 salles officielles et privées de l'empereur François-Joseph et de son épouse, l'impératrice Elisabeth, appelée Sissi, situées dans l'aile de la chancellerie et l'aile dite Amalientrakt sont accessibles au public.

Dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel Beethoven 4*.

Après le petit-déjeuner, départ pour la visite du **Quartier Hundertwasser et visite de la Maison de l'Art** (Kunsthaus Wien).

Construite en collaboration avec Anton Pelikan entre 1983 et 1985, la maison Hundertwasser est faite de briques, de béton armé, de céramique et de bois. Cette maison fut d'ailleurs le sujet d´une polémique considérable dans les cercles architecturaux viennois à l'époque.

Rien de régulier ni de symétrique dans l'immeuble Hundertwasser, mais des courbes, de la végétation, des espaces communs et des clins d'œil à la nature. Il s'agit d' une « maison de l'utopie », également nommée Village Hundertwasser, qui continue à attirer des étudiants et des architectes du monde entier.

La façade extérieure décorée de nombreuses couleurs bariolées de la « Hundertwasserhaus » de Vienne capte le regard comme par magie. En scène, des couleurs, des ondulations, des dorures dans le style de cet artiste original qui mettait l'Homme et la nature au centre de ses recherches, ne revendiquant pas de qualité artistique, ne cherchant pas la reconnaissance de ses pairs ni des milieux intellectuels, résolument décalé, indéniablement poète et totalement indépendant.

Déjeuner dans un restaurant local.

Ensuite départ pour la visite de l'**Albertina**.

L'Albertina, fondé en 1776 et situé dans le cœur historique de Vienne, allie le charme de l'Empire à des chefs d'œuvre de l'Art avec un grand « A ». Ce somptueux palais, ancienne résidence des Habsbourg devenue musée d'art de renommée internationale, est aujourd'hui une attraction majeure pour tous les visiteurs amateurs de villes et de culture venus du monde entier.

Retour à votre hôtel.

Dîner dans un restaurant local. Nuit à l'hôtel Beethoven 4*.

Après le petit déjeuner, départ de l'hôtel pour la dernière journée de votre voyage.

Visite du Château de Schönbrunn.

> Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le château de Schönbrunn est sans doute le plus mythique de tous les châteaux d'Europe centrale. Il fut construit en 1683 avec l'ambition d'imiter Versailles, son architecture respire la puissance des Habsburgs dans leur résidence d'été. Le château connaitra son apogée en 1814-1815 durant le congrès de Vienne.
> Visite des salles d'apparat, dont les appartements du couple impérial, François-Joseph et Elisabeth, les salles de réception ainsi que les salles d'audience de Marie-Thérèse et de son époux François-Etienne de Lorraine. Une promenade dans le parc nous conduira à la gloriette, une élégante galerie à arcades qui domine la colline dans l'axe du château.

Déjeuner dans un restaurant local.

Transfert vers l'aéroport et vol retour vers Bruxelles (vol direct).

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM **15** PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (réservation avant le 30/09/2021):
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.295 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **585 €**

PRIX NORMAL (réservation à partir du 1/10/2021):
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.450 €**
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **585 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux avec la compagnie régulière Austrian Airlines, en classe économique
- Les transferts et les transports en bus climatisé
- Le logement et les petits déjeuners à l'hôtel 4* mentionné ou de catégorie similaire
- Tous les repas mentionnés au programme
- Les visites et excursions prévues au programme
- Les services d'un guide local parlant français
- Le billet pour le concert de Nouvel An du Wiener Hofburg-Orchester le 1er janvier
- L'accompagnement professionnel de Preference Travel Team
- La TVA
- Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 134€)
- La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
- Les éventuelles assurances annulation, rupture de voyage ou assistance.

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE.
POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT:
NOUVEL AN À VIENNE – DU 30 DÉCEMBRE 2021 AU 3 JANVIER 2022

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

RÉSERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRÉNOM : ..... M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITÉ : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'ÉMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ DOUBLE À PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) – PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

- ☐ **PRIX PRESTO JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE : 2.295 €**
- ☐ APRES LE 30/09 - LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.450 €**
- ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **585 €**

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 30 NOVEMBRE 2021.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : VIENNE - D. 3549

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À ..... , LE .....

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.
En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :
Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.
En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.
Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic. Cat. A 1652 1/07/2018